



RAPPORT DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE *SUR LA VISION URBANISTIQUE DU SECTEUR HICKSON-DUPOUIS*

Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET)
Arrondissement de Verdun
14 avril 2021

TABLE DES MATIÈRES

➤ Introduction.....	3
➤ Présentation de la démarche participative	4
➤ Bilan de la participation	5
➤ Synthèse des interventions citoyennes.....	6
• Principe 1 : Un secteur dont l'identité est affirmée	7
• Principe 2 : Un développement durable, optimal et novateur	8
• Principe 3 : Un environnement qui induit une mobilité active inclusive et des liens de mobilité conviviaux	10
• Principe 4 : Une mixité d'usage en cohérence avec les besoins locaux et la complémentarité du contexte élargie	13
• Principe 5 : Un cadre bâti et des aménagements à échelle humaine	20
• Sujets généraux	23
➤ Conclusion.....	29

INTRODUCTION

À l'automne 2018, l'arrondissement de Verdun a amorcé une démarche de planification détaillée du secteur Hickson-Dupuis, identifié pour son potentiel de transformation dans le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal*.

Localisé à proximité du centre-ville, le secteur Hickson-Dupuis se situe à la limite nord-ouest de l'Arrondissement, à la charnière entre un milieu de vie résidentiel et de grandes infrastructures publiques (ateliers municipaux de Verdun, usine de filtration Atwater, canal de l'Aqueduc, etc.). Ces terrains sont occupés en grande partie par des activités industrielles et commerciales depuis les années 1950 (manufactures légères, entrepôts, garages et commerces liés à l'automobile, etc.). Le secteur offre aujourd'hui un grand potentiel de réaménagement, à la fois sur les domaines public et privé.

L'Arrondissement souhaite développer une vision cohérente et concertée quant à l'avenir de ce secteur. La qualité du cadre de vie pour les résidents, travailleurs et usagers actuels et futurs est au cœur des préoccupations de l'administration. L'innovation ainsi que les meilleures pratiques en aménagement urbain et en développement durable seront favorisées tout au long de la démarche.

Planification en trois étapes

- 1. L'analyse** : consiste à établir un diagnostic approfondi de l'environnement bâti, des enjeux et des opportunités liés au développement du secteur à travers la réalisation de différentes études et la tenue d'une charrette de design urbain.
- 2. La vision (soit l'étape en cours)** : vise à définir les objectifs et les principes d'aménagement qui orienteront la transformation du secteur, avec l'apport des différentes parties prenantes.
- 3. La stratégie** : consiste à développer les outils et les moyens de mise en œuvre qui permettront de traduire la vision dans les projets à venir dans le secteur.

La démarche de planification se déroule sur plusieurs mois et entraîne la participation de nombreux intervenants, notamment des citoyens, des spécialistes dans divers domaines et des organismes. Suivant l'avancement du projet, nous ajoutons des informations sur la plateforme Réalisons Montréal : realisonsmtl.ca/hickson-dupuis.

Démarche participative sur la *Vision urbanistique du secteur Hickson-Dupuis*

Ce document présente une synthèse des questions, des commentaires et des mémoires déposés lors de la démarche participative menée par l'arrondissement de Verdun sur la *Vision urbanistique du secteur Hickson-Dupuis* au cours du mois de mars 2021. La population a été invitée à contribuer à la *Vision urbanistique* sur la plateforme de participation publique Réalisons Montréal, en y laissant questions et commentaires, en soumettant un mémoire, ou en participant à une séance de consultation publique virtuelle.

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Principales phases de la démarche participative

La démarche participative s'est déroulée en deux phases : la phase d'information et la phase de consultation.

Phase d'information

Cette première phase de la démarche a permis à l'Arrondissement de soumettre à la consultation une première mouture de la *Vision urbanistique du secteur Hickson-Dupuis*. Ce document a été rendu public au début de la phase de consultation et a servi à nourrir les discussions sur la planification du secteur à l'étude.

Phase de consultation

Cette deuxième phase a permis à l'Arrondissement de consulter la population sur la *Vision urbanistique du secteur Hickson-Dupuis* afin d'en bonifier le contenu. Pour ce faire, trois activités participatives ont eu lieu : une invitation à poser des questions et à formuler des commentaires sur la plateforme Réalisons Montréal, un appel de mémoires, et une séance de consultation publique virtuelle.

Questions et commentaires sur la plateforme Réalisons Montréal

Une plateforme de questions et de commentaires hébergée sur Réalisons Montréal était disponible à tous les citoyens du 8 au 28 mars 2021. Les questions et les commentaires étaient visibles, et l'Arrondissement a répondu aux questions qui lui étaient adressées périodiquement au cours de la période de consultation.

Appel de mémoires

La population et les organismes étaient également invités à soumettre des mémoires à l'Arrondissement pour exprimer leur avis sur la *Vision urbanistique du secteur Hickson-Dupuis*. L'appel de mémoires s'est déroulé du 8 au 28 mars 2021, et il était possible de les acheminer par courriel ou par la poste.

Séance de consultation publique virtuelle

Une séance de consultation publique virtuelle s'est déroulée le 16 mars, de 19 h à 21 h, en vidéoconférence. Lors de la séance de consultation publique, un résumé de la *Vision urbanistique du secteur Hickson-Dupuis* a d'abord été présenté. Par la suite, les participants ont été invités à poser des questions ou à formuler des commentaires de vive voix et avec l'outil de clavardage. Cet enregistrement demeure disponible sur la [chaîne YouTube de l'Arrondissement](#).

BILAN DE LA PARTICIPATION

L'Arrondissement s'est assuré de communiquer toute l'information relative à la démarche participative sur la *Vision urbanistique du secteur Hickson-Dupuis* le plus largement possible, afin que toutes les personnes intéressées puissent s'exprimer. Les moyens de communication mis en place par l'Arrondissement pour promouvoir la démarche participative comprenaient :

- des relations médias ;
- un avis aux résidents du secteur et du secteur élargi (1350 portes) pour annoncer la séance de consultation publique virtuelle ;
- des annonces sur le site Web de l'arrondissement de Verdun ;
- une page dédiée sur la plateforme Réalisons Montréal ;
- une campagne promotionnelle sur les réseaux sociaux.

Tableau : bilan de la participation

ACTIVITÉ DE CONSULTATION	DATE	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Questions et commentaires sur la plateforme Réalisons Montréal	8 au 28 mars 2021	63
Appel de mémoires	8 au 28 mars 2021	3
Séance de consultation publique virtuelle	16 mars 2021, de 19 h à 21 h	59
	Total	125*

*Le total peut inclure des personnes qui ont participé à plus d'une activité.

SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS CITOYENNES

Les tableaux qui suivent représentent l'ensemble des commentaires, suggestions, questions et mémoires soumis par écrit ou oralement dans le cadre de la démarche participative qui s'est déroulée en mars 2021. Ces éléments ont été regroupés par thématiques, selon les principes fondamentaux énumérés à la page 38 de la *Vision urbanistique du secteur Hickson-Dupuis*.

Voici les six principes fondamentaux identifiés pour le secteur :

- Un secteur dont l'identité est affirmée.
- Un développement durable, optimal et novateur.
- Un environnement qui induit une mobilité active inclusive et des liens de mobilité conviviaux.
- Une mixité d'usage en cohérence avec les besoins locaux et la complémentarité du contexte élargi.
- Un cadre bâti et des aménagements à échelle humaine.
- Des nuisances atténuées par des changements à la source et par des mesures de mitigation intégrées.

Il est à noter que le dernier principe n'a pas fait l'objet d'interventions, ce qui explique son absence dans les pages suivantes. Les propositions qui seront intégrées à la version finale de la *Vision urbanistique du secteur Hickson-Dupuis* sont indiquées par un crochet (✓) dans la dernière colonne des tableaux. Précisons toutefois que bon nombre des interventions sont davantage des commentaires que des propositions ou des demandes pouvant mener à des modifications à la *Vision urbanistique du secteur Hickson-Dupuis*. D'autres, par ailleurs, pourraient être considérées plus tard dans le processus de planification ou d'approbation de projet, étant donné qu'elles visent des éléments bien précis d'aménagement.

Certaines interventions citoyennes ont pu être reformulées lorsqu'elles revenaient à plus d'une reprise pour éviter les répétitions, lorsqu'elles ont été formulées oralement, lorsqu'elles étaient issues de mémoires, ou pour faciliter la lecture.

PRINCIPE 1 : UN SECTEUR DONT L'IDENTITÉ EST AFFIRMÉE

Intervention citoyenne	Fréquence	Réponse de l'Arrondissement	Intégration à la <i>Vision urbanistique</i> (✓)
1- « Il serait heureux que le réaménagement du secteur fasse place à la valorisation de l'eau et de l'histoire, notamment par des œuvres d'art et de lieux d'interprétation et de commémoration (musée de l'eau ?). Les éléments d'interprétation ne devraient pas se limiter qu'aux installations de traitement de l'eau, mais ils pourraient se pencher également sur l'aspect humain et souligner les rapports entre la population et l'eau au fil du temps, rapports ayant alterné entre l'utilité et le danger. Par exemple : l'importance du fleuve comme moyen de communication et d'échanges économiques et culturels, le rôle destructeur joué par les inondations qui recouvraient chaque année ou presque une grande partie de Verdun, etc. »	1	Un ajout à la <i>Vision urbanistique</i> sera fait afin de diversifier les angles que la thématique de l'eau pourrait couvrir.	✓
2- « L'histoire et le patrimoine de la zone doivent absolument être pris en compte quand on parle de l'identité du secteur. C'est une petite zone industrielle avec un patrimoine ouvrier et anglais ainsi que français. Se souvenir et mettre en valeur ce patrimoine dans toute intervention devrait être intégré dans le projet de renouvellement. »	2	Le rôle industriel du secteur, développé dans les années 1950, pourrait mériter un rappel. Par ailleurs, toute demande éventuelle de démolition ou de transformation d'immeubles du secteur pour lequel une valeur patrimoniale serait pressentie devra faire l'objet d'études plus poussées sur cette question préalablement à toute intervention.	

PRINCIPE 2 : UN DÉVELOPPEMENT DURABLE, OPTIMAL ET NOVATEUR

Intervention citoyenne	Fréquence	Réponse de l'Arrondissement	Intégration à la <i>Vision urbanistique</i> (✓)
1- « Une étude d'impact du projet sur le réseau souterrain devrait être exigée et une compensation financière demandée, au besoin, pour son amélioration. »	1	La question de la prise en charge par un promoteur de certains coûts inhérents au développement sera étudiée et prise en compte. L'Arrondissement préconise toutefois que des mesures innovantes soient prises par le promoteur, dans la phase de planification, pour réduire la pression ajoutée aux infrastructures souterraines. C'est ce que l'on retrouve dans la <i>Vision urbanistique</i> .	
2- « Le document devrait faire mention du besoin de refaire le système d'égouts sur les rues Hickson et Lanouette pour corriger le problème d'inondations. »	2	Cette problématique nous est connue. Des travaux municipaux d'amélioration y sont prévus. Ils se feront dans le cadre des transformations à venir. Cette problématique est nommée dans la <i>Vision urbanistique</i> , à la page 21.	
3- « Est-ce que des budgets sont prévus pour la création du corridor vert ? »	1	Le secteur sera ajouté aux efforts déployés dans l'Arrondissement pour augmenter la canopée urbaine. Il ne serait pas judicieux de procéder actuellement à des projets de plantation, compte tenu des transformations à venir, mais cela viendra au fur et à mesure que se dessinera le secteur. Différentes formules de financement sont possibles pour atteindre cet objectif. Par ailleurs, l'Arrondissement entend tenir compte et s'arrimer aux efforts qui pourraient émaner d'autres juridictions voisines ou bien d'initiatives montréalaises.	

Intervention citoyenne	Fréquence	Réponse de l'Arrondissement	Intégration à la <i>Vision urbanistique</i> (✓)
4- « Les terrains privés, par exemple sur la rue Bannantyne (condos avec des grands terrains et toits plats), pourraient faire partie de la solution du verdissement et de la réduction des îlots de chaleur ! Il serait intéressant de sonder les résidents du coin, afin de voir s'ils seraient intéressés à faire partie de la solution et ne pas seulement miser sur les endroits publics. »	1	Il est important que les efforts se déploient à plus grande échelle et également sur le domaine privé. Notre réglementation normative exige, par exemple, minimalement des toits blancs lorsqu'ils sont plats, autant pour les nouvelles constructions que pour les réfections de toiture. De plus, il est fréquent de voir des propriétaires appliquer des mesures d'amélioration à leur propriété, suite à des travaux constatés dans le voisinage.	
5- « Axer sur le verdissement. Beaucoup d'arbres, de petits jardins pleins de fleurs mellifères. »	2	Les fleurs mellifères peuvent contribuer à une meilleure biodiversité. Nous ajouterons une mention en ce sens à la <i>Vision urbanistique</i> .	✓
6- « La volonté de faire un écoquartier exceptionnel dans le secteur devrait être mise de l'avant dans le document. »	1	La Ville de Montréal travaille actuellement à la définition de balises concernant le développement de ces quartiers. Puisqu'actuellement, les balises peuvent varier selon la définition que l'on donne à ces milieux, nous privilégions l'utilisation d'objectifs et d'interventions basés sur des principes similaires à ceux que l'on pourrait retrouver dans un écoquartier.	

PRINCIPE 3 : UN ENVIRONNEMENT QUI INDUIT UNE MOBILITÉ ACTIVE INCLUSIVE ET DES LIENS DE MOBILITÉ CONVIVIAUX

Intervention citoyenne	Fréquence	Réponse de l'Arrondissement	Intégration à la <i>Vision urbanistique</i> (✓)
1- « Enlevons les barrières sur l'espace longeant le canal et redonnons une vue! Installons des tables de picnic, des bancs, des tables de Ping-pong, etc. »	1	L'Arrondissement reçoit le commentaire.	
2- « L'enfouissement des poteaux électriques sur la rue Hickson devrait être privilégié. Sinon, les déplacer vers le centre de la rue, dégager les trottoirs et mettre les poteaux sur des chicanes. En bref, utiliser les poteaux comme des plots pour diminuer naturellement la vitesse des automobiles. »	1	L'Arrondissement reçoit le commentaire.	
3- « Les chaussées des rues Hickson et Dupuis sont trop larges et incitent à la vitesse. »	1	L'Arrondissement reçoit le commentaire.	
4- « Le trottoir du côté nord de la rue Dupuis devrait être complété et les cyclistes et piétons mieux protégés. »	1	L'Arrondissement reçoit le commentaire	
5- « Il arrive encore trop souvent au cours de la réalisation de projets d'envergure que les besoins des femmes ne soient pas pris en compte. »	1	L'Arrondissement reçoit le commentaire	
6- « Bravo pour l'idée du pont dans le prolongement de la rue Hickson! »	4	L'Arrondissement vous remercie pour le commentaire.	
7- « Un des exemples montrés à la p.17 n'est pas adéquat, puisque la solution est non universellement accessible (marches et rampe). Elle constituerait une barrière qui découragerait le transit. Mieux vaut alors passer par la piste cyclable existante qui fait un crochet, mais ne demande pas de descendre du vélo. »	2	L'exemple de la rampe de vélo intégrée à l'escalier visait à démontrer que des solutions existent pour pallier la différence de niveau pour atteindre la piste. Étant un mauvais exemple d'accessibilité universelle, il sera retiré de la <i>Vision urbanistique</i> .	✓

Intervention citoyenne	Fréquence	Réponse de l'Arrondissement	Intégration à la <i>Vision urbanistique</i> (✓)
8- « Il semblerait plus souhaitable de construire la passerelle au-dessus du canal plus au nord, à la hauteur de la rue Pitt, pour donner un accès plus direct au pôle “développé” de Saint-Henri via la passerelle Beaudoin sur le canal Lachine, quitte à travailler en partenariat avec le Sud-Ouest. »	1	Cette solution serait plus complexe, puisque la passerelle aurait à enjamber l'autoroute, alors que via la rue Hickson, elle aboutirait sur la piste cyclable du boulevard de La Vérendrye.	
9- « Comment le secteur sera intégré au reste du territoire en termes de mobilité active ? »	1	Suite à l'adoption de la <i>Vision urbanistique</i> , les divers documents de planification de l'Arrondissement seront mis à jour pour en tenir compte.	
10- « Heureux de constater que le projet met l'accent sur la création de liens inter-quartiers dans le secteur. J'appuie complètement la vision de mobilité présentée. »	1	L'Arrondissement vous remercie pour le commentaire.	
11- « Je seconde absolument la nécessité de revoir l'aménagement du “noeud” Bannantyne/Dupuis, qui est une source d'irritation et d'insécurité importante pour les trajets à pied et à vélo. »	1	L'Arrondissement vous remercie pour le commentaire.	
12- « Envisager l'ajout de bornes de réparation de bicyclettes (bicibornes) le long des aménagements. »	1	Ces accessoires participent également à la convivialité des liens de mobilité active. Cela sera ajouté à la <i>Vision urbanistique</i> .	✓
13- « Le projet de mise en valeur culturelle de l'usine Atwater pourrait être l'occasion d'évaluer la possibilité d'aménager un passage public sur le terrain, qui ouvrirait de nombreuses options de mobilité intéressantes, car les terrains de l'usine sont situés dans une position névralgique entre l'arrondissement et la ville-centre, et les accès existants sont dominés par la voiture. »	1	L'humain préconise les chemins les plus courts pour ses déplacements. Actuellement, le pied des talus permet certains déplacements actifs, mais le déploiement d'autres axes sur ce site nécessite une coordination avec le Service de la gestion de l'eau, ainsi qu'avec l'arrondissement du Sud-Ouest. Cela devra se faire en tenant compte des contraintes opérationnelles de cette infrastructure stratégique.	

Intervention citoyenne	Fréquence	Réponse de l'Arrondissement	Intégration à la <i>Vision urbanistique</i> (✓)
14- « Il serait important que la rue Hickson soit munie d'une piste cyclable à deux sens qui se rende au moins jusqu'à la rue de Verdun pour se connecter au réseau existant. »	1	L'Arrondissement reçoit le commentaire.	
15- « Devrait-on profiter de l'opportunité du réseau express vélo (REV) pour étendre ce réseau à la rue Lesage, qui permettrait de rejoindre la rue Hickson et éventuellement la passerelle ? »	1	Le déploiement et la planification du Réseau Express Vélo (REV) relève du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) de la Ville de Montréal, de concert avec les arrondissements. L'arrondissement de Verdun s'assurera que la <i>Vision urbanistique</i> et le développement du secteur seront pris en compte dans le déploiement du REV.	
16- « Offrir une piste cyclable protégée sur la rue Hickson, puisque la solution actuelle n'est pas suffisante (chaussée désignée). »	1	L'Arrondissement reçoit le commentaire.	
17- « Le passage des rues Galt et de l'Église sur cette piste cyclable le long du canal est aussi problématique (dangereux) et devrait être réaménagé si on veut qu'elle soit plus utilisée. »	2	L'Arrondissement reçoit le commentaire.	

PRINCIPE 4 : UNE MIXITÉ D'USAGE EN COHÉRENCE AVEC LES BESOINS LOCAUX ET LA COMPLÉMENTARITÉ DU CONTEXTE ÉLARGIE

Intervention citoyenne	Fréquence	Réponse de l'Arrondissement	Intégration à la <i>Vision urbanistique</i> (✓)
1- « Utiliser la cession de terrain comme stratégie foncière (par exemple, que 40 % de chaque terrain soit cédé à l'arrondissement pour des besoins publics divers) »	3	L'Arrondissement entend recourir à un éventail de moyens en matière d'urbanisme (ex. : condition rattachée à un PPCMOI) qui lui permettrait de maximiser l'atteinte des objectifs poursuivis par la <i>Vision urbanistique</i> .	
2- « Que l'arrondissement se donne comme objectif que 60 % des unités d'habitations construites dans le secteur soit du logement social. »	3	Bien que défendant le principe de mixité, l'Arrondissement ne dispose pas, à lui seul, des moyens d'action nécessaires qui lui permettraient d'établir un tel objectif et d'en garantir l'atteinte.	
3- « Que les interventions visant le logement social, une offre alimentaire abordable, le maintien de l'emploi local et la construction d'un pôle communautaire soient considérées incontournables. »	1	Le secteur ne pourra probablement pas répondre à toutes les attentes, mais c'est l'ensemble des éléments du projet qui permettra d'assurer son succès. Les opportunités qui se présenteront viendront moduler la présence ou non de ces éléments.	
4- « Ajouter un engagement concret en termes de nombre minimum de logements locatifs, sociaux et communautaires. »	3	Il est souhaité y faire autant de logements variés que les moyens mis à la disposition de la Ville de Montréal, par les différentes instances, le permettront.	
5- « Si nous souhaitons du logement social, on doit accepter l'idée d'avoir des bâtiments de plus de 3 étages. »	1	Qu'ils soient sociaux ou privés, la hauteur des bâtiments sera modulée selon leur contexte.	

Intervention citoyenne	Fréquence	Réponse de l'Arrondissement	Intégration à la <i>Vision urbanistique</i> (✓)
6- « Est-il prévu que l'arrondissement (Ville de Montréal) fasse l'acquisition de terrains pour y construire du logement social ? »	1	Plusieurs terrains du secteur ont été assujettis au droit de préemption, ce qui permet à la Ville de Montréal un premier droit d'acquisition d'un terrain dont une offre d'achat a été acceptée. S'il se présente des opportunités, les conditions rattachées détermineront si la Ville sera en mesure d'utiliser ce pouvoir.	
7- « Quel type de logement social sera privilégié ? »	1	Aucun type de logement social ne sera privilégié, nous visons une mixité des types de logements sociaux.	
8- « Est-ce que la Ville pourrait s'engager à conserver un terrain dédié aux besoins de la communauté (alimentation abordable, centre communautaire, CPE, etc.) ? »	1	La Ville de Montréal dispose d'une faible maîtrise foncière dans le secteur, soit un seul terrain. Ce terrain pourrait être développé ou échangé de manière stratégique en vue de répondre à ce type de besoin qui ne serait pas pris en charge autrement.	
9- « Que la seule superficie publique disponible (stationnement municipal) soit mieux localisée et dédiée aux besoins communautaires. »	2	L'Arrondissement reçoit le commentaire.	
10- « Que les obligations en vertu du Règlement pour une métropole mixte se traduisent par des cessions de terrains ou par la construction de logements sociaux, et non pas par une contribution financière. »	4	Bien que le Règlement pour une métropole mixte permette les contributions financières, les montants exigés augmentent avec la taille du projet, afin de dissuader les promoteurs de contribuer financièrement. Cela dit, ce règlement devra être appliqué selon les modalités qui y sont prévues.	
11- « Si du logement abordable est prévu, celui-ci devrait être sans but lucratif, afin d'assurer une abordabilité à long terme. »	1	L'Arrondissement reçoit le commentaire.	
12- « Que la mention des défis du financement du logement social soit retirée du document de Vision. »	1	Ce défi demeure bien réel encore aujourd'hui.	

Intervention citoyenne	Fréquence	Réponse de l'Arrondissement	Intégration à la <i>Vision urbanistique</i> (✓)
13- « Que le développement de logements sociaux répondant aux besoins de la population soit un des principes fondamentaux du document de Vision. »	1	L'importance de cet enjeu est partagée et il est d'ailleurs identifié dans le principe 4, à la page 43 de la <i>Vision urbanistique</i> .	
14- « Que l'arrondissement s'engage à ce qu'un pôle communautaire et citoyen soit créé, notamment pour offrir des services d'aide aux personnes démunies. »	1	L'Arrondissement reçoit le commentaire.	
15- « Prévoir un pôle communautaire/civique pour offrir des services variés non offerts actuellement par le Centre Marcel-Giroux. »	1	L'Arrondissement reçoit le commentaire.	
16- « Que l'arrondissement utilise tous les moyens dont il dispose pour qu'une offre alimentaire abordable soit créée dans le secteur (outils réglementaires, négociation, incitatifs, etc.). »	1	L'Arrondissement reçoit le commentaire.	
17- « Sachant les grands besoins en logement à prix modique, prévoir la construction d'HLM. »	1	L'Arrondissement reçoit le commentaire.	
18- « Je rêve d'une ville qui se préoccupe de la salubrité des logements habités par des personnes dont les moyens financiers sont limités. »	1	Le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) s'applique sur tout le territoire. Des recours existent pour les locataires.	
19- « L'intégration de condos à prix abordables (accès condo), devrait être regardée. »	1	L'Arrondissement reçoit le commentaire.	
20- « Des logements pour 60 ans et plus devraient y être disponibles. Difficile de se loger lorsque le revenu est trop élevé pour du logement abordable, mais trop bas pour les coûts actuels du locatif privé. »	1	L'Arrondissement reçoit le commentaire.	
21- « Il est décevant que l'énumération des modes de tenure à la page 32, débute avec le locatif privé et se termine avec l'abordable et le coopératif. »	1	Bien que l'énumération présentée ne reflète aucunement une idée de priorisation des modes de tenure, l'ordre sera modifié dans la <i>Vision urbanistique</i> .	✓
22- « Que l'arrondissement précise ce qu'il entend, à la p. 43, par "intégrer la communauté dans les activités du secteur (offres de service, structures de propriété, aménagements, espaces collectifs, etc.)". »	1	L'Arrondissement prend note de la demande de précision. Cependant, tout en réitérant le souhait que la communauté soit intégrée, cet élément de mise en œuvre se précisera plus tard.	

Intervention citoyenne	Fréquence	Réponse de l'Arrondissement	Intégration à la <i>Vision urbanistique</i> (✓)
23- « Maintenir et optimiser un pôle économique, culturel et de participation citoyenne dans le secteur, et ce, en conservant/privilé- giant des activités économiques qui soient accessibles et répondent aux besoins des résidents/travailleurs actuels du secteur et des environs. »	1	L'Arrondissement reçoit le commentaire.	
24- « Il serait intéressant d'ajouter un parc à chien. »	2	L'Arrondissement reçoit le commentaire.	
25- « Éviter de convertir le terrain Atwater en espace sportif utilisable que pour un sport. Il serait mieux d'y créer un jardin de marché pour tous les citoyens. »	1	Les jardins ou marchés s'intègrent dans le volet bioalimentaire qui est également encouragé dans le document la <i>Vision urbanistique</i> .	
26- « Est-ce que la surface gazonnée pourrait être améliorée, sécurisée et disponible pour différents sports ; rugby, GAA, etc. ? » [Traduction]	1	La responsabilité de ces terrains relève de l'ar- rondissement du Sud-Ouest et du Service de la gestion de l'eau. La mise en œuvre de la <i>Vision urbanistique</i> , de concert avec les partenaires de l'arrondissement de Verdun, tiendra compte de votre suggestion.	
27- « Le potentiel du réservoir no7 est intéressant. Sa proximité à de nombreuses résidences et au réseau de métro permettrait à de nombreux adeptes de pratiquer leurs sports sans avoir à prendre leur voiture et surtout sans avoir à voyager jusqu'à la Rive-Sud ou l'ouest de l'île. Ceci attirerait (ou tout au moins, retiendrait) sans aucun doute, d'autres familles à Verdun. »	1	Situé hors territoire, la responsabilité de ce site relève de l'arrondissement du Sud-Ouest et du Service de la gestion de l'eau. La mise en œuvre de la <i>Vision urbanistique</i> , de concert avec les partenaires de l'arrondissement de Verdun, tiendra compte de votre commentaire.	
28- « Dans l'optique d'optimisation du territoire, de pouvoir mieux desservir les résidents et d'accueillir un maximum de personnes, il serait beaucoup plus avantageux de construire 3 terrains sportifs sur le réservoir. L'aveuglement par le soleil ne fait pas partie des inquiétudes des participants. »	1	Lorsque viendra le temps d'analyser les op- tions pour ce site, tous les paramètres seront considérés.	
29- « Le projet d'aménagements récréo sportifs sur le réservoir no 7 est tout à fait sensé. Même en attente de nouveaux aménagements, la création de meilleurs accès (notamment sur la rue Joseph) permettrait d'optimiser l'utilisation du terrain en l'état. »	1	Ceci est mentionné à la page 35 de la <i>Vision urbanistique</i> .	

Intervention citoyenne	Fréquence	Réponse de l'Arrondissement	Intégration à la <i>Vision urbanistique</i> (✓)
30- « Un petit parc pour enfants avec des arbres pour assurer la présence d'ombre. »	1	Le parc Duquette, voisin du secteur, a fait peau neuve en 2018. Il comprend des modules de jeux, des arbres et des espaces ombragés.	
31- « Prévoir un jardin communautaire dans le secteur, car ceux existants sont excentrés par rapport au secteur et aux environs. »	2	Cette possibilité sera évaluée.	
32- « Une partie du jardin communautaire pourrait être géré par une coop ou organisme communautaire (pourquoi pas en lien avec les serres/ou de construire de nouvelles serres écologiques) et de permettre à des personnes en situation précaire de s'investir dans un projet d'employabilité en lien avec de la production maraîchère, de produire des paniers bios (exemple des jardins de cocagne en France) et de partager ces jardins avec des personnes du secteur. »	1	Cette possibilité sera évaluée, d'autant plus que nous travaillons déjà avec des organismes locaux impliqués au niveau de l'autonomie alimentaire.	
33- « Je suis inquiète de la gentrification à Verdun. »	1	L'Arrondissement se montre également conscient de l'évolution du profil sociodémographique de sa population et des enjeux que cela soulève.	
34- « Il manque un espace culturel extérieur (petite structure surélevée avec marquise) pour les concerts, théâtre d'été, cinéma à la belle étoile. »	1	Le secteur a été identifié comme satellite potentiel au plan de développement culturel de l'Arrondissement. La <i>Vision urbanistique</i> en fait mention à la page 26.	
35- « Ajouter le football gaélique dans les sports énumérés à la page 36 du document de Vision. »	26	La courte liste de sports dont fait mention la <i>Vision urbanistique</i> n'est pas exhaustive et ne représente que quelques exemples. Nous ajouterons ce sport à l'énumération.	✓
36- « Les installations sportives devraient pouvoir être converties en patinoires en hiver. Pensons multi-fonctions ! »	1	La <i>Vision urbanistique</i> fait mention de l'importance de notre nordicité à la page 30.	
37- « Une piste de course autour du terrain de foot serait bénéfique. »	1	Cette possibilité sera évaluée au moment opportun.	

Intervention citoyenne	Fréquence	Réponse de l'Arrondissement	Intégration à la <i>Vision urbanistique</i> (✓)
38- « Le point faible du document est la section sur la vocation. On devrait prendre avantage de ce grand pôle d'emploi. La mixité des usages doit intégrer les usages industriels de faible intensité comme on en voit ici. »	1	La vocation industrielle était intégrée à la vocation économique, mais elle sera nommée précisément. Comme le mentionne le document, nous visons des usages qui répondent aux besoins de la population et qui sont complémentaires à ce que l'on retrouve plus largement sur notre territoire, ainsi que dans le Grand Sud-Ouest (Sud-Ouest, Lasalle, Lachine).	✓
39- « La volonté de conserver une vocation économique est brièvement évoquée dans le document de Vision. Pouvez-vous statuer sur la proportion que cette vocation pourrait occuper ? »	1	La proportion qui sera souhaitable sera celle qui aura du sens avec une proposition étayée et qui répondra le mieux aux différents objectifs de la <i>Vision urbanistique</i> .	
40- « Qu'est ce qui pourrait assurer que les promoteurs conservent une partie des bâtiments et des emplois artisans du secteur ? »	4	L'Arrondissement n'a pas le pouvoir d'assurer le maintien d'un type d'emploi dans le secteur. Nous pouvons toutefois autoriser des domaines d'activités. Quant aux bâtiments, l'Arrondissement dispose de la réglementation d'urbanisme nécessaire pour en assurer la préservation au besoin.	
41- « L'usage commercial du secteur ne devrait pas se faire au détriment des commerces de proximité retrouvés ailleurs dans le quartier et qui tendent à disparaître (commerce de coin de rues, par exemple). »	1	Comme le mentionne le document, nous visons des usages qui répondent aux besoins de la population et qui sont complémentaires à ce que l'on retrouve plus largement sur notre territoire. Les commerces de proximité sont importants pour assurer un développement à échelle humaine et pour contribuer à une mobilité durable.	

Intervention citoyenne	Fréquence	Réponse de l'Arrondissement	Intégration à la <i>Vision urbanistique</i> (✓)
42- « Est-ce qu'une école est prévue dans le secteur ? »	2	Pas pour le moment, mais les centres de services scolaires font une veille de l'évolution du nombre d'unités d'habitation sur notre territoire. Cela leur permet de planifier l'évolution des services requis.	
43- « Sans balises claires et contraignantes, quel moyen sera utilisé par l'Arrondissement pour assurer la construction de logements sociaux ? »	2	Le Règlement pour une métropole mixte est un des moyens dont dispose actuellement l'Arrondissement. L'objectif est que des logements sociaux voient le jour dans le secteur.	
44- « L'accès à l'espace vert (réservoir) de l'usine n'est pas clairement interdit ni clairement autorisé. Pourrait-on au moins envisager aménager le pied des talus (entre la chaussée et la clôture) pour maximiser ces espaces publics (ex. : faire des potagers, etc.). »	1	Cette préoccupation est partagée et fera l'objet d'échanges avec les partenaires (Service de la gestion de l'eau, arrondissement du Sud-Ouest) qui s'avèrent nécessaires avant d'y déployer certaines actions.	

PRINCIPE 5 : UN CADRE BÂTI ET DES AMÉNAGEMENTS À ÉCHELLE HUMAINE

Intervention citoyenne	Fréquence	Réponse de l'Arrondissement	Intégration à la <i>Vision urbanistique</i> (✓)
1- « Ajouter un schéma montrant les limites de hauteur acceptables dans le secteur, selon la localisation, nonobstant celle de 8 étages autorisée au plan d'urbanisme. »	2	La définition des hauteurs et une analyse plus poussée de leurs modulations dans le secteur visé seront menées et prises en compte en amont de l'approbation de tout projet immobilier, et en considérant les hauteurs des bâtiments voisins existants.	
2- « Appliquer une densité calibrée au quartier a) pour assurer un milieu de vie de qualité et cohérent b) pour que la capacité des infrastructures publiques à accueillir les nouveaux ménages soit assurée »	a) 2 b) 1	La qualité du milieu de vie est assurée par plusieurs facteurs, dont la densité. Nos règlements discrétionnaires contiennent des critères d'intégration au voisinage. La capacité des infrastructures publiques à accueillir de nouveaux ménages est évaluée dans tous les projets. Par exemple, les centres de services scolaires font une veille de l'évolution du nombre d'unités d'habitation sur notre territoire. Cela leur permet de planifier l'évolution des services requis en éducation.	
3- « Limiter les hauteur à 4 étages, afin de limiter le facteur densité et de permettre plus de verdissement. »	1	La définition des hauteurs et une analyse plus poussée de leurs modulations dans le secteur visé seront menées et prises en compte en amont de l'approbation de tout projet immobilier. Cet exercice sera mené en considérant notamment les hauteurs des bâtiments voisins existants, les objectifs de verdissement ainsi que les préoccupations à l'égard des vues d'intérêt.	

Intervention citoyenne	Fréquence	Réponse de l'Arrondissement	Intégration à la <i>Vision urbanistique</i> (✓)
4- « Dans un souci d'intégration aux bâtiments du voisinage, il faudrait limiter le projet à 3 étages maximum. »	4	La définition des hauteurs et une analyse plus poussée de leurs modulations dans le secteur visé seront menées et prises en compte en amont de l'approbation de tout projet immobilier. Cet exercice sera mené en considérant notamment les hauteurs des bâtiments voisins existants, les objectifs de verdissement ainsi que les préoccupations à l'égard des vues d'intérêt.	
5- « Afin de conserver les vues, il faudrait limiter le projet à 2 étages maximum. »	1	La définition des hauteurs et une analyse plus poussée de leurs modulations dans le secteur visé seront menées et prises en compte en amont de l'approbation de tout projet immobilier. Cet exercice sera mené en considérant notamment les hauteurs des bâtiments voisins existants, les objectifs de verdissement ainsi que les préoccupations à l'égard des vues d'intérêt.	
6- « La limite de 4 étages est un peu décevante, lorsqu'on parle de mettre des logements abordables. Seulement les gens les plus aisés seront en mesure d'accéder à ces logements avec une belle vue du centre-ville. »	1	La définition des hauteurs et une analyse plus poussée de leurs modulations dans le secteur visé seront menées et prises en compte en amont de l'approbation de tout projet immobilier. Cet exercice sera mené en considérant notamment les hauteurs des bâtiments voisins existants, les objectifs de verdissement ainsi que les préoccupations à l'égard des vues d'intérêt.	
7- « Un lot permettant un coefficient d'occupation au sol (cos) de 4.0 et un maximum de huit étages, serait plutôt élevé relativement au tissu urbain voisin existant et créerait une pression sur la forme urbaine du quartier. Le COS ne devrait pas dépasser 3. »	2	La densité ne peut, et ne doit, être le seul critère d'analyse. La densité qui sera retenue au final sera celle qui nous permettra d'atteindre le plus d'objectifs possible en lien avec la <i>Vision urbanistique</i> .	

Intervention citoyenne	Fréquence	Réponse de l'Arrondissement	Intégration à la <i>Vision urbanistique</i> (✓)
8- « Une belle attention a été portée aux éléments de paysage, de mobilité et d'identité. Toutefois, il semble y avoir peu de balises relatives à la construction des bâtiments, notamment la densité du bâti. »	1	L'Arrondissement reçoit le commentaire.	
9- « Est-ce que la densité maximale autorisée au plan d'urbanisme est la base sur laquelle l'analyse se fera ? Pourrait-elle être revue à la baisse ? »	2	La densité ne peut, et ne doit, être le seul critère d'analyse. La densité qui sera retenue au final sera celle qui nous permettra d'atteindre le plus d'objectifs possible en lien avec la <i>Vision urbanistique</i> .	
10- « Un bon quartier est celui qui présente une architecture et design intéressant, et qui est confortable et attirant. Il devrait avoir des rues propres avec un bon éclairage. »	1	L'Arrondissement reçoit le commentaire.	
11- « Est-ce que des obligations d'accessibilité universelle seront appliquées aux entreprises et commerces ? »	1	Oui, puisque les normes et critères que nous appliquons en lien avec les mesures d'accessibilité universelle sont valides pour tous les usages.	
12- « La préservation et la valorisation des vues est très importante. »	2	C'est ce qui est visé et nommé dans la <i>Vision urbanistique</i> .	
13- « Est-ce que l'on compte éliminer les exigences en termes de nombre de cases de stationnement requises par porte ? »	2	Dans le cadre d'un projet devant être approuvé en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), il serait possible d'exiger qu'aucune case de stationnement ne soit fournie pour un projet. Cependant, toute décision à cet égard doit être basée sur l'analyse complète du projet (densité, usage, offre d'alternative en transport, etc.). Il pourrait aussi y avoir une modulation selon le type de solution de transport (auto-partage, voiture électrique, etc.).	

SUJETS GÉNÉRAUX

Intervention citoyenne	Fréquence	Réponse de l'Arrondissement	Intégration à la <i>Vision urbanistique</i> (✓)
1- « Ajouter un schéma montrant le processus d'approbation d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) »	1	Un schéma sur le cheminement d'une demande de PPCMOI sera ajouté à la <i>Vision urbanistique</i> .	✓
2- « Que les résolutions approuvant les PPCMOI expliquent clairement les décisions, les demandes et les modifications que le promoteur devra apporter. »	1	Les résolutions de PPCMOI se doivent, légalement, de contenir toutes les conditions devant être remplies par le demandeur, dans le cadre de la demande.	
3- « Diffuser publiquement le contenu des plans qui sont déposés pour permis dans le secteur, dans le cadre de demandes de PPCMOI. »	4	Les plans qui nous sont soumis lors d'une demande de permis sont considérés confidentiels et ne peuvent être partagés, tant qu'ils n'ont pas été rendus publics en ayant fait l'objet d'une première approbation par le conseil d'arrondissement. Ceci, en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.	
4- « Est-ce que le PPCMOI pourrait résulter en l'adoption d'un projet en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, dans un contexte de contestation citoyenne d'une proposition ? »	1	La procédure en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal vise la réalisation d'un projet d'envergure ou de nature exceptionnelle selon des catégories bien précises. Il vise également à permettre l'adoption de projet en contrant l'effet « pas dans ma cour », pour, par exemple, permettre un projet de logement social qui serait contesté dans le voisinage. Le recours à cette disposition de la Charte demeure théoriquement possible, mais il relève du Conseil municipal, exercé de concert avec les arrondissements.	

Intervention citoyenne	Fréquence	Réponse de l'Arrondissement	Intégration à la <i>Vision urbanistique</i> (✓)
5- « Devrait-on envisager un autre outil que le PPCMOI, pour éviter des projets à la pièce sans vue d'ensemble ? »	2	Le PPCMOI nous permet justement de ne pas donner suite à un projet qui ne répondrait pas aux prérogatives de l'Arrondissement, si par exemple, il était question de transformer une seule petite parcelle du secteur. L'adoption d'une <i>Vision urbanistique</i> vise justement à se donner une vue d'ensemble que devra respecter tout projet.	
6- « Avoir accès rapidement aux procès verbaux des séances du comité consultatif d'urbanisme (CCU) portant sur les projets du secteur. »	2	Puisque le CCU se prononce sur des documents confidentiels, les procès verbaux sont de nature publique seulement après avoir été déposés au conseil d'arrondissement.	
7- « Le quartier Wellington-de l'Église aurait besoin d'une bibliothèque, pourrait-elle être localisée dans ce secteur ? »	1	Un des objectifs visés par le choix d'une localisation pour une bibliothèque ou un satellite est la proximité au réseau de transport en commun, notamment les stations de métro. Probablement que d'autres secteurs du quartier Wellington-de l'Église seraient plus appropriés, mais l'Arrondissement n'exclut rien pour le moment.	
8- « Que des balises claires et précises soient définies dans le document de Vision, afin d'encadrer davantage les futurs projets. »	2	Les balises claires et quantifiées apparaîtront dans le détail d'un projet soumis en PPCMOI. Avant d'ouvrir la porte à une demande de PPCMOI, l'Arrondissement s'assurera qu'un projet respecte les principes édictés par la <i>Vision urbanistique</i> .	
9- « Que l'arrondissement précise quelles sont les interventions incontournables, sachant qu'elles ne pourront être toutes réalisées. »	1	Le secteur ne pourra probablement pas répondre à toutes les attentes, mais c'est la vue d'ensemble d'un projet qui permettra de juger de son acceptabilité ou non.	

Intervention citoyenne	Fréquence	Réponse de l'Arrondissement	Intégration à la <i>Vision urbanistique</i> (✓)
10- « Que la Ville de Montréal s'engage à se porter acquéreur de certains terrains, afin de s'assurer que l'ensemble des éléments de vision se réalisent. »	1	Une transaction immobilière se fait toujours entre deux parties, nous ne pouvons tenir pour acquis que nous serons en mesure de nous porter acquéreurs d'un terrain. Des outils sont toutefois à notre disposition pour augmenter les chances que cela se produise, dont l'assujettissement de terrains au droit de préemption.	
11- « Que l'arrondissement mette en place un comité de suivi de la planification du secteur et que son mandat soit clairement défini au moment de la validation du document de Vision par le conseil d'arrondissement. »	2	L'Arrondissement reçoit le commentaire. Cependant, nous ne sommes pas en mesure, à cette étape-ci, de préciser si nous pourrions y donner suite.	
12- « Que les citoyens soient impliqués dans l'aménagement et la gestion des espaces publics. »	1	L'Arrondissement reçoit le commentaire. Toutefois, la gestion de ces espaces doit être minutieusement planifiée et assurée, puisqu'elle relève de la responsabilité municipale.	
13- « Est-ce que l'arrondissement pourrait proposer un concept global, détaillé et souple, sur la base des quelques espaces qui resteront à sa disposition ? »	1	L'utilisation qui sera faite des terrains municipaux tiendra compte de ce qui sera prévu pour l'ensemble du secteur, de manière à ce que le tout soit harmonieux et complémentaire.	
14- « Je souhaite nettement m'enorgueillir d'une signature qui fait école plutôt que de me taper de nouveau des processus référendaires contre des projets malvenus à la pièce. »	1	L'Arrondissement n'entend pas ouvrir la porte à des projets qui iraient à l'encontre de la <i>Vision urbanistique</i> ou qui ne respecteraient pas la majeure partie des principes qu'on y trouve.	
15- « J'adore la vision amenée par l'équipe qui a créé ce document, nous avons l'occasion de créer sur ce petit quadrilatère un projet vert, axé sur la mobilité active et la communauté. »	1	L'Arrondissement vous remercie pour le commentaire.	

Intervention citoyenne	Fréquence	Réponse de l'Arrondissement	Intégration à la <i>Vision urbanistique</i> (✓)
16- « Il est important que les projets acceptés respectent l'essence même de Verdun, notamment la mixité sociale (en incluant des logements sociaux), le transport actif (en favorisant l'utilisation du vélo ou la marche sur des chemins correctement éclairés par exemple) et l'accès à des espaces verts de qualité. »	1	C'est l'objectif et le rôle de la <i>Vision urbanistique</i> .	
17- « Très beau projet ! »	1	L'Arrondissement vous remercie pour le commentaire.	
18- « La mise en place de moyens concrets pour faciliter l'information et la participation des Verdunois anglophones. »	1	Tous les Verdunois, qu'ils soient francophones, anglophones ou allophones, sont encouragés à participer à la vie démocratique de l'Arrondissement. En vertu de la Charte de la langue française, la Ville de Montréal (comme toutes les municipalités au Québec) a l'obligation de rédiger tous ses textes et documents en français. Cela dit, lorsqu'un citoyen s'adresse directement à l'Arrondissement en anglais, la correspondance se poursuit, dans la mesure du possible, dans la même langue. L'Arrondissement n'a toutefois pas l'obligation de le faire.	
19- « Le document est professionnel et complet, toutefois il est en français seulement et écrit dans un langage compliqué, jargonneux et bureaucratique. »	1	Chaque domaine d'activité a son jargon et nous avons en tête cet enjeu. Un effort a été fait pour rendre le contenu accessible. L'ajout d'un lexique à la fin du document vise aussi à aider le lecteur en ce sens.	
20- « J'ai regardé l'enregistrement de la présentation de la <i>Vision urbanistique du secteur Hickson-Dupuis</i> et je suis impressionné. Ce sera un très beau projet. »	1	L'Arrondissement vous remercie pour le commentaire.	
21- « Prenons toutes mesures pour maximiser la création de logements sociaux dans le secteur, ainsi que des espaces verts, communautaires et publics. »	1	L'Arrondissement reçoit le commentaire.	

Intervention citoyenne	Fréquence	Réponse de l'Arrondissement	Intégration à la <i>Vision urbanistique</i> (✓)
22- « En tant que résidant du quartier, je trouve ce projet très intéressant et avec un énorme potentiel d'amélioration pour un secteur qui, en ce moment, est un peu vétuste et laisse quelque peu à désirer. »	1	L'Arrondissement vous remercie pour le commentaire.	
23- « Votre projet est excellent. J'espère le voir se réaliser le plus tôt possible, sans empêchement financier ni politique. C'est un projet humain, pour des humains et non des voitures et des spéculateurs immobiliers, sans visons responsables ou uniquement financières. Bravo à ceux et celles qui ont contribué et vont contribuer au projet. Bonne continuité. »	1	L'Arrondissement vous remercie pour le commentaire.	
24- « Il s'agit de très beaux projets, et j'espère qu'ils pourront se réaliser. »	1	L'Arrondissement vous remercie pour le commentaire.	
25- « Qui sera le "chef d'orchestre" du processus à venir ? Qui aura le dernier mot sur les parties de la <i>Vision urbanistique</i> qui seront concrétisées ou pas ? »	2	La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) de l'arrondissement de Verdun a comme rôle de recevoir les demandes et de les analyser, à la lumière de la réglementation disponible et des documents de planification existants. Ensuite, les projets sont soumis aux diverses instances qui doivent se prononcer (CCU, conseil d'arrondissement, population).	
26- « Traduire le texte du document de Vision en objectifs quantifiables. »	1	Les balises claires et quantifiées apparaîtront dans le détail d'un projet soumis en PPCMOI. L'ensemble des éléments doivent être analysés pour déterminer si un projet est digne d'être approuvé ou non.	
27- « De manière générale, beau projet ! »	1	L'Arrondissement vous remercie pour le commentaire.	
28- « Plus d'espaces verts - planter des vivaces, arbres et arbustes - des poubelles dans des endroits stratégiques. Assurer la propreté et fournir des trottoirs plus grands et spacieux. »	1	L'Arrondissement reçoit le commentaire.	

Intervention citoyenne	Fréquence	Réponse de l'Arrondissement	Intégration à la <i>Vision urbanistique</i> (✓)
29- « Les mots logement à loyer modéré, inclusion et intergénérationnel, devraient être de mise dans le document de Vision. »	1	L'aspect intergénérationnel est selon nous intégré dans la mixité recherchée.	
30- « C'est généralement un super document qui aborde tous les aspects du projet. »	1	L'Arrondissement vous remercie pour le commentaire.	
31- « Le tableau des objectifs et interventions est clair et j'y adhère. Merci pour ce travail que vous faites. »	1	L'Arrondissement vous remercie pour le commentaire.	
32- « Bon départ ce document de vision ambitieux, qui intègre certains des meilleurs projets urbains d'aménagement paysager au monde. » [Traduction]	1	L'Arrondissement vous remercie pour le commentaire.	

CONCLUSION

La démarche participative sur la *Vision urbanistique du secteur Hickson-Dupuis*, dans laquelle s'est engagé l'arrondissement de Verdun en mars 2021, a permis de présenter aux citoyens le contenu de cette vision et de les entendre sur celle-ci. Nourri par les interventions des participants, l'arrondissement de Verdun peut maintenant bonifier la *Vision urbanistique du secteur Hickson-Dupuis*, afin qu'une version finale soit adoptée par le conseil d'arrondissement.

Les prochaines étapes consisteront à développer les outils et les moyens de mise en œuvre qui permettront de traduire la *Vision* dans les projets qui verront le jour dans le secteur.

En terminant, l'Arrondissement souhaite remercier chaleureusement toutes les personnes et organisations qui ont participé et contribué à ce processus participatif.

